

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 08 novembre 1999

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, MEYER-KUHN, ISEL,
BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. ATZENHOFFER (excusé), GOETZ, WINLING (excusé)

DEL. N° 67/1999

**OBJET : POLE DES GENERATION FUTURES "FLECKENSTEIN"
MARCHE D'ETUDES DE DIAGNOSTIC DE LA MAISON FORESTIERE**

- VU la délibération du Bureau en date du 5 octobre 1998
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 novembre 1998
approuvant le programme d'investissement et de financement du projet transfrontalier
de « pôle des générations futures du Fleckenstein »
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 1999
approuvant le projet de réalisation et de financement du pôle des générations futures
et décidant la procédure de réalisation des cahiers de charges
- VU l'approbation par le Comité de Suivi de PAMINA et l'ensemble des financeurs du plan de
financement -proposé suite au désistement du Land- compensé par une augmentation de la
contribution INTERREG :

INTERREG (Union Européenne)	8 950 000 F	
Région Alsace	5 800 000 F	
Conseil Général du Bas-Rhin	5 800 000 F	
Verbandsgemeinde Dahn et Kreis	1 050 000 F	
Communauté de Communes Vallée Sauer	2 800 000 F	
TOTAL		24 400 000 F

- CONSIDERANT l'avancement du projet
- VU la délibération en date du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant
délégation au Bureau

...

le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 voix contre :

. autorise le Président à engager les consultations en vue de la passation d'un marché d'études de diagnostic de la maison forestière dans le cadre de la réalisation de l'opération transfrontalière du pôle des générations futures du Fleckenstein à Lembach ;

. autorise le Président à passer le marché précité et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 9 novembre 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a flourish.